

Phase de Consolidation - (PhCO)

DES de Médecine Générale – Subdivision de Caen



DOCTEURS JUNIORS

Définition et objectifs

- 4e année du DES de médecine générale.
- L'interne y exerce en tant que Dr Junior (DJ) dans une logique de professionnalisation progressive, associant autonomie clinique, encadrement pédagogique et intégration territoriale.
- L'objectif principal est de préparer le futur médecin généraliste à un exercice indépendant sécurisé, tout en garantissant la qualité des soins et l'acquisition de compétences avancées.
- Le lieu de stage est choisi grâce à une procédure d'appariement entre le DJ et son maître de stage (PAMSU-DJ) appelée "Grand appariement".

Organisation du stage

➔ Durée : 6 mois, tacitement renouvelable, soit 12 mois au total

➔ 1 journée facultaire (enseignements hors stage)

6 demies journées dans un même lieu	2 demies journées dédiées au projet professionnel
Un lieu de soin effectif Patients chroniques et soins non programmés, suivi de l'enfant	Option 1 : Journée organisée par le PAMSU, sous sa responsabilité, intéressant une activité diverse qu'il exerce lui-même, au sein de sa structure ou ailleurs (Ex : le PAMSU est aussi MedCo en EHPAD ou coordinateur dans sa CPTS)
Le Dr Junior n'exerce jamais de façon isolée : PAMSU-DJ ou médecin thésé présent	Option 2 : Journée au sein d'une structure agréée, autre que le cabinet, trouvée à l'initiative du PAMSU. (Ex : Le DJ passe la quatrième journée dans le CSAPA du secteur)
Secrétariat organisé Matériel médical et trousse d'urgence Logiciel métier et télétransmission Réseau territorial identifié	Option 3 : Journée d'activité de coordination du territoire, indépendante du PAMSU (CPTS, EHPAD)
Maximum 25 actes/jour en moyenne sur la durée du stage Participation volontaire à la PDSA	Option 4 : Le DMG crée une liste de lieux agréés pour une activité de soins (hors PAMSU) que le DJ choisit de manière distincte de son lieu de stage. Nécessite l'établissement d'une convention de stage entre le DJ et le terrain pour cette 4e année. L'appariement de cette 4e journée avec le stage pourra se refaire semestriellement.
	Option 5 : Journée de soin sur le site de DJ si souhait commun du PAMSU et du DJ.

Encadrement pédagogique - PAMSU

Formation	Missions
PAMSU déjà formé à la maîtrise de stage niveau 3. <i>Indispensable</i> : : SIAMS3, <i>Recommandé</i> : SIAMS4	Intégration du DJ Supervision clinique disponible Organisation administrative et comptable
+ une formation en ligne (4h)	Entretiens pédagogiques réguliers
1 DJ / 1 MSU	Le PAMSU est médecin traitant des patients (S'il l'accepte) Le DJ ne peut pas être MT

Au sein d'une même structure un DJ peut être encadré par plusieurs PAMSU agréés.

Rémunération (ordres de grandeur)

Mars 2026

Docteur Junior	PAMSU
<ul style="list-style-type: none"> • Versée par le CHU • Part fixe : 2790€ brut par mois • Prime de transport si > 15km : 130€/mois brut ou Prime de logement 300€/mois brut • Prime d'activité si >200 actes par mois : 500€ brut par semestre • Primes ZIP : 1000€ par mois • Prime PDSA : base forfaitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Part AMC des actes, avec seuil minimal déclenché en fonction de la patientèle (voir FAQ) • Rémunération pédagogique : 600 € bruts par mois de stage et par étudiant, répartis au prorata si plusieurs PAMSU encadrent le même étudiant. • Prime ZIP ZAC QPV 800€/mois • Prime PDSA: 400 € bruts par mois de stage et par étudiant lorsque le PAMSU participe à la supervision du docteur junior dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires.

Grand appariement

- ➡ Il se fera sur la plateforme SiiMOP de l'UNESS en 3 tours, par subdivision.
- ➡ Les dossiers des DJ comportent un CV et une lettre de motivation. A déposer entre le 1er et 31 Aout
- ➡ Les dossiers des PAMSU : ils s'appellent RTS (responsables de terrains de stage). A déposer entre le 1er et 31 Aout. Leur fiche contiendra les détails exhaustifs de l'organisation du stage dans sa partie soin ET la quatrième journée selon les 5 options présentées plus haut.

	DJ	PAMSU
Le 1 Septembre	le DJ a 4 jours pour classer de 1 à 5 cœurs 20% des terrains de stage proposés.	
Le 5 septembre		les PAMSU ont 4 jours pour classer par ordre de préférence 80% des candidats souhaitant venir chez eux.
Le 9 Septembre	Premier appariement automatique	
Le 10 Septembre	Les DJ non appariés reclassent de 1 à 5 coeurs 40% des terrains de stage restant	
Le 13 Septembre		Les PAMSU ont 3 jours pour classer par ordre de préférence les candidats postulant chez eux
Le 16 Septembre	Second appariement automatique	
Le 17 Septembre	Les DJ non appariés reclassent de 1 à 5 coeurs 50% des terrains de stage restant	
Le 20 Septembre		Les PAMSU ont 3 jours pour classer par ordre de préférence les candidats postulant chez eux
Le 23 Septembre	Troisième appariement automatique	

À la fin de ces deux appariement automatisés, les non appariés (5% probablement) sont appariés à la main, par le Directeur du département, le DGARS, le doyen et les étudiants du 24 au 29 septembre.

Tout cela aura lieu deux fois par an, pour permettre les intégrations en mai des DJ qui sont décalés.

Si un DJ veut flécher son stage avec un PAMSU avec qui il s'est mis d'accord :

- Le DJ doit mettre 5 cœurs à ce PAMSU, et 1 cœur au 20% restant.
- Le PAMSU devra le classer en premier et classer en dessous 80% des autres prétendants.

Responsabilités respectives

- Le Docteur Junior exerce ses fonctions par délégation et sous la responsabilité du PAMSU.
- Présence nécessaire d'un médecin diplômé sur le site de consultation, si absence du PAMSU. (Pas d'exercice isolé)
- File active du DJ fait partie de la file active du PAMSU (ou dans la liste patient déclarés si le PAMSU a accepté que le DJ déclare les patients dans sa patiente)
- Continuité des soins assurés par le PAMSU
- Retours d'examens complémentaires : Le DJ aura sa propre boîte mail sécurisée pour réception des résultats

Données territoriales – Caen

103 Dr Juniors à accueillir en Novembre 2026

350 PAMSU en activité

Objectif stratégique : augmenter le nombre de PAMSU et sécuriser les binômes

Enseignements hors stage

Séminaires :

- Santé mentale,
- Exercice médical : Installation
- Ecoconception des soins
- Numérique en santé
- Handicap

Groupes d'échanges de pratiques en autonomie :

- A la demande des syndicats représentatifs des internes,
- Encadrés et animés par un MSU ?
- Un CR adressé au DMG pour validation

Portfolio pédagogique

FAQ

- En cas d'arrêt de travail du Docteur Junior ?

Qu'elle qu'en soit la raison, à partir d'un mois, une indemnité de 1200€/mois est versée au PAMSU

- Quid des situations où la patientèle du PAMSU est fortement composée de patients exonérés du ticket modérateur (ALD, C2S, AME, Maternité, Suivi pédiatrique...)?

Si cette part de patients est comprise entre 50% et 63% de la patientèle totale, une compensation de 300€ mensuels est versée au PAMSU.

Si cette part de patients est au delà de 63%, une compensation de 600€ mensuels est versée au PAMSU

- **Les actes facturés par le DJ apparaîtront-ils sur le RIAP du PAMSU ?**
Non, ils seront comptabilisés sur un RIAP DJ distinct.
- **Les IJ prescrites par le DJ seront-elles comptabilisées sur le compte du PAMSU ?**
Non, sauf dans le cas où le PAMSU est déclaré médecin traitant des patients arrêtés.
- **Le PAMSU sera t'il obligé de déclarer les patients suivis par le DJ ?**
Non
- **Quelle carte professionnel aura le DJ ?**
Il aura une CPS, qu'il soit thésé ou non, permettant l'accès complet au portail AméliPro et configurée pour un tiers payant automatique pour la part AMO. Elle ne permettra donc de n'encaisser que les parts AMC des actes.
- **Que signifie la mention du décret « un médecin thésé doit être présent sur le lieu d'exercice du DJ » ?**
Le DJ doit exercer dans le cabinet où le PAMSU a inscrit son exercice à l'ordre. On parle de cabinet médical « habité » Cela n'oblige pas une présence continue du PAMSU sur le site.
Il n'y a pour l'instant aucune précision sur la distance de séparation entre PAMSU et DJ ou de « temps d'intervention » maximum.
- **Comment se connecter à la plateforme des affectations des stages des DJ ?**
Il s'agit de la plateforme UNESS, sur laquelle tous les PAMSU ont un compte créé avec l'adresse mail renseignée lors de leur première demande d'agrément de stage.

Calendrier de l'appariement (Proposition DGOS à valider) :

Septembre 2026 (Dates provisoires)						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mars 2027 (Dates provisoires)						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

	Choix des étudiants
	Choix des RTS
	Résultats du tour
	Dernier appariement